

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2015)  
**Heft:** 315-316

**Rubrik:** Fundgrube

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



[www.suissemagazine.com](http://www.suissemagazine.com)

Numéro 315-316 – novembre-décembre 2015

**RÉDACTION**

Directeur de la publication :  
Philippe Alliaume.

Directeur artistique :  
Jérôme Liniger.

Ont collaboré à ce numéro :  
Denis Auger, Alain-Jacques Czouz-Tornare,  
Juliette David, Michel Gournaz, Jérôme Liniger,  
Henriette Nicolet, M<sup>e</sup> Nathalie Pagnon,  
Martine Roesch.

Rédaction de Suisse Magazine,  
9, rue Sadi-Carnot, 92170 Vanves.

Tél. : +33 (0)1 41 08 13 92.

Fax : +33 (0)9 53 21 16 93.

[redaction@suissemagazine.com](mailto:redaction@suissemagazine.com)

Blog : <http://blog.suissemagazine.com>

**RÉALISATION ET IMPRESSION**

Imprimerie Chirat

744, rue de Sainte-Colombe  
42540 Saint-Just-la-Pendue



**CRÉDIT-PHOTOS**

Une : [ST/swiss-image.ch](http://ST/swiss-image.ch)/Jan Geerk

p. 2 : [ST/swiss-image.ch](http://ST/swiss-image.ch)/Christof Sonderegger –

[ST/swiss-image.ch](http://ST/swiss-image.ch)/Lorenz A. Fischer –

Bibliothèque nationale de France, Archives

Monique Dupont-Sagorin, Tous droits réservés –

CC/Markus Unger – © Didier Pallagès pour Théodora

pp. 14, 30 et 31, 33 à 36 : DR

**INFORMATIONS LÉGALES**

Fondé en 1955. Éditeur : Franco-Suisse de Publications, Sàrl de presse. Gérante : Martine Roesch. Associés : Juliette et Philippe Alliaume.

Siège Social : 9, rue Sadi-Carnot, 92170 Vanves.

SIRENE : 413 199 308 RCS Nanterre.

APE : 5814Z - TVAIC : FR16413199308.

CPPAP N° 0417 K 81552 - ISSN N° 1274-7769.

Dépôt légal à parution © 1997-2015 FSP Sàrl

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction après accord formel sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.

**ABONNEMENTS**

Suisse Magazine - Service abonnements,  
15 rue de Méry, 60420 Ménévillers.

Tél. 03 44 51 97 21.

Courriel : [abonnement.bii@gmail.com](mailto:abonnement.bii@gmail.com)

**ANNONCEURS**

Pour communiquer dans Suisse Magazine, merci de nous contacter.

Tél. : +33 (0) 1 41 08 13 92  
[publicite@suissemagazine.com](mailto:publicite@suissemagazine.com)

# FUNDGRUBE



## À L'HONNEUR

Liniger vient d'être récompensé par le Prix du Club de la Presse lors du 34<sup>e</sup> Salon international du dessin de presse de Saint-Just-le-Martel (Haute-Vienne).

## COURRIER

J'apprécie énormément les dessins faits par Liniger. Je voudrais savoir s'il existe un ou des recueils de ses dessins et, si oui, où je peux les trouver.

Mme S., Saint-André de Corcy.

À notre connaissance, il n'a pas édité de recueil de ses œuvres dans Suisse Magazine (il est encore bien jeune pour penser à une « intégrale »). Voici quelques sites où vous trouverez ses œuvres, car il est très polyvalent.

[www.studio-irresistible.com](http://www.studio-irresistible.com)

[www.lecrapaud.fr](http://www.lecrapaud.fr)

et aussi [www.jeromeliniger.fr](http://www.jeromeliniger.fr)

Votre magazine est excellent. Évoluez paisiblement, en fonction des remarques de vos lecteurs, bien entendu, mais sans inquiétude excessive. Le plus difficile, je le conçois, est d'être connu ou de se faire connaître. Quand on connaît, on adopte ! Accessoirement, je profite de ce message pour exprimer ma consternation devant la

nullité du choix d'hymne national qui vient de nous être dévoilé ! Musique, paroles, procédure (?)... Bref, un désastre, scandaleux. La Suisse ne dispose donc d'aucun compositeur digne de ce nom ?

M. J., Dunkerque

(questionnaire envoyé sur notre blog).

## ROCHE PREND DE LA HAUTEUR



Cent soixante dix-huit mètres. C'est la hauteur de la Tour Roche, inaugurée à Bâle. Conçu par les architectes bâlois Herzog &

## ABONNEZ-VOUS

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

France : 1 an 50 €  2 ans 88 €  Abonnement de soutien 74 €

Étranger : 1 an 55 €  2 ans 98 €  Abonnement de soutien 105 €

A copier ou photocopier : Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de SUISSE MAGAZINE, Service abonnements, 15 rue de Méry, 60420 Ménévillers, Tél. : 03 44 51 97 21

Paiements par Visa ou prélèvement : nous contacter à [abonnements@suissemagazine.com](mailto:abonnements@suissemagazine.com)

SM315-316

de Meuron, le bâtiment est désormais la tour la plus haute de Suisse.

## LE CCS A 30 ANS



Creative Commons / Jean-François Gornet

En présence du conseiller fédéral Alain Berset, le Centre culturel suisse de Paris a fêté ses trente ans. C'est le plus ancien centre culturel suisse dans le monde. Depuis 1985, il assure la promotion des artistes suisses contemporains. Rattaché à Pro Helvetia et financé par la Confédération, le CCS dispose d'un budget de 1,9 million de francs dont 600 000 francs dédiés à la programmation. Chaque année, il attire plus de 40 000 visiteurs (Voir aussi le Calendrier page 32).

## CONFÉRENCE DU GEHP

Le Groupe d'études helvétiques de Paris (GEHP) organise une conférence sur la poétesse Anna de Noailles le 16 novembre à 18 h 30, à l'ambassade de Suisse, 142 rue de Grenelle, 75007 Paris. La conférence de Jean-Pierre Lombard sera suivie d'un montage audiovisuel et de la lecture de poèmes d'Anna de Noailles, par Catherine Salviat, de la Comédie française. Renseignements au 01 60 25 70 74.

## CASTAGNATA 2015

Le comité Pro-Ticino, section de Paris, invite tous ses membres, familles et amis à participer à la traditionnelle Castagnata, le samedi 21 novembre à 17 h 30, à la Maison de retraite Repotel d'Issy-les-Moulineaux. Renseignements et inscriptions (avant le 16 novembre) au 01 47 85 25 95.

## JOURNÉE MONDIALE DU DIABÈTE

À l'occasion de la Journée mondiale du diabète, l'Hôpital suisse de Paris se mobilise le vendredi 13 novembre : à 10 h, dépistage gratuit sans prise de sang et mesure de la pression artérielle ; à 11 h, atelier questions-réponses animé par des médecins spécialistes, l'équipe d'éducation thérapeutique et des patients experts ; à midi,

atelier danse avec une initiation au madison. La manifestation se conclura avec un buffet convivial. Hôpital suisse de Paris, 10 rue Minard, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. 01 41 33 11 00.

## AVS : QUELQUES PRÉCISIONS

**Un fidèle lecteur** (M. C., dans le Bas-Rhin) nous écrit une longue lettre dans laquelle il explique pourquoi il s'estime mal traité par les accords franco-suisses. Il a effectué toute sa carrière en France mais a souscrit volontairement à l'AVS suisse. Il a longtemps utilisé cette modeste rente, versée sur un compte suisse, pour ses vacances au pays. Depuis que sa banque a fermé le compte d'autorité et que l'AVS est versée en France, elle est imposée par l'État français. Il nous demande d'intervenir pour essayer de faire cesser cette situation qu'il estime injuste.

### La réponse de *Suisse Magazine*

Il s'agit d'un sujet ancien et douloureux, qui réapparaît régulièrement.

Il y a près de 25 ans (*Messageur suisse* n° 26-27 mai-juin 1991), nous avons déjà publié, à la demande d'un autre de nos fidèles lecteurs valaisans, un article qui attirait l'attention sur le fait que si les cotisations volontaires à l'AVS pouvaient être une bonne idée pour des Suisses temporairement expatriés, elles étaient un mauvais placement pour ceux qui étaient depuis longtemps et pour longtemps résidents en France. En effet, cela conduisait les cotisants volontaires non seulement à payer la part patronale en plus de la part salariale, mais en plus à ne bénéficier de quasiment aucun avantage fiscal en France.

Nous n'avons pas été beaucoup écoutés car à l'époque, l'OSE faisait la promotion de l'AVS pour les Suisses de l'étranger, comme du fonds de solidarité, alors que des années plus tard, et compte tenu de la LAMAL, tout le monde a compris que ces pistes étaient des voies sans issue.

Ce sujet a longtemps été traité avec discrétion dans nos pages, car nous savions très bien que malgré tout, de nombreux Suisses continuaient à recevoir leur rente sur un compte suisse et à ne pas la déclarer, alors que le simple fait de résider en France rend le contribuable imposable sur l'ensemble de ses revenus mondiaux, sauf cas particulier, et oblige à déclarer le compte à l'étranger.

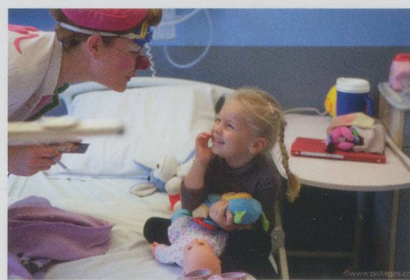
En effet, les cotisations AVS ont été payées avec ce qui restait d'un salaire après prélèvement fiscal français, et sans aucune déduction possible. C'est bien ce qui en faisait un placement volontaire du point de vue français et non une retraite, l'État français n'ayant aucun intérêt à voir les Suisses de France investir... en Suisse. Les modestes rentes qui en découlent sont bel en bien des revenus de placement, et

comme tous les revenus de placement – et comme les retraites – sont imposables pour un contribuable français. Notons au passage que s'il résidait en Suisse, sa rente AVS serait imposable aussi, en Suisse.

Il n'y a là pas d'anomalie « au sens de la justice fiscale » même si on peut trouver la solution très désagréable. Si à la place de souscrire à l'AVS volontaire, notre lecteur avait suivi notre conseil de l'époque qui était de souscrire à un placement de type « troisième pilier français », il aurait pu déduire une partie des cotisations de ses revenus et obtenir maintenant sur la rente une fiscalité privilégiée. Mais en faisant le choix de l'AVS suisse, il a fait un acte patriotique, une bonne affaire en matière de change, mais une mauvaise affaire fiscale... sans compter le risque de redressement encouru.

Une intervention de *Suisse Magazine* sur le sujet semble donc difficile, d'une part car elle serait vouée à un échec certain, et d'autre part parce qu'elle soulèverait un lièvre dangereux.

## LES 15 ANS DE L'ASSOCIATION THÉODORA FRANCE



© Didier Pallagès pour Théodora

Créée en Suisse en 1993, la Fondation Théodora s'est développée dans le monde ; elle œuvre en France depuis 15 ans. Sa mission est de contribuer au bien-être des enfants hospitalisés en accompagnement pré et post opératoire et des enfants autistes accueillis en institutions spécialisées en leur offrant les visites sur mesure de ses docteurs Rêves et M. & Mme Rêves.

Ces artistes professionnels utilisent leurs multiples facettes : l'art de l'improvisation, l'humour, la magie, la musique... afin d'apporter de l'imaginaire et de l'évasion aux enfants. Les interventions de Théodora sont particulièrement importantes : chaque année, plus de 20 000 enfants reçoivent les visites sur mesure des docteurs Rêves et M. & Mme Rêves. Reconnue d'intérêt général, Théodora est financée grâce à la générosité de donateurs privés (particuliers, entreprises et fondations d'entreprises) et aux revenus d'événements. Pour plus d'informations : [www.theodora.fr](http://www.theodora.fr)